

Attention site menacé!

La forêt semi-sèche est un milieu extrêmement fragile qui est malheureusement exposé à de nombreuses dégradations:

- Le Piton est fréquenté régulièrement par les braconniers.
- Les risques d'incendie sont importants dans ce milieu sec; leurs effets seraient catastrophiques pour les quelques lambeaux de forêt semi-sèche en sursis.
- Le développement des espèces exotiques envahissantes telles que le Faux Poivrier, le Jamrosat ou le Troène menace également cette formation végétale.



Bois de Noël

Un site sensible suivi de près

Le Conseil général a compétence pour mener une politique de protection et de mise en valeur des Espaces Naturels Sensibles présentant un intérêt écologique, patrimonial ou paysager. Ainsi, dans le cadre de la mise en place de cette politique, la gestion du Piton a été confiée à l'Office Municipal de Développement Agricole et Rural (OMDAR). Ses missions sont la surveillance, l'entretien et l'aménagement du site, ainsi que le suivi écologique et l'accueil du public. En raison de la fragilité du site, les visites guidées sont privilégiées dans un but de sensibilisation.



Bois de nêfle à petites feuilles

Qui contacter ?

OMDAR (Office Municipal de Développement Agricole et Rural)
1 rue de la Gendarmerie
97410 Saint-Pierre
Tél.: 02 62 22 07 63
omdap@wanadoo.fr

Conseil général de La Réunion
Direction de l'Environnement et de l'Énergie
Service Espaces Naturels Sensibles
16, rue Jean-Châtel - 97 400 Saint-Denis
Tél.: 02 62 90 24 00
environnement@cg974.fr - www.cg974.fr

Pour visiter le site



Le site est ouvert gratuitement au public toute l'année. Venant de Saint-Pierre ou de Manapany-les-Hauts, il faut emprunter la D29 en direction de Mont-Vert. Du Tampon, prendre la direction Bérive - Terrain-Fleury. Suivre la route Hubert Delisle et passer par Mont-Vert-les-Hauts.

Sur le site, merci de respecter la réglementation indiquée par les pictogrammes ci-dessous.



En partenariat avec:



Le piton Mont-Vert

Au milieu des champs de canne, un îlot de nature préservée



Côte sud-ouest

Conception graphique et Crédit photos : Biotope sur Bois de Judas et Ocaocadées monophylla : Patrick MEIRO



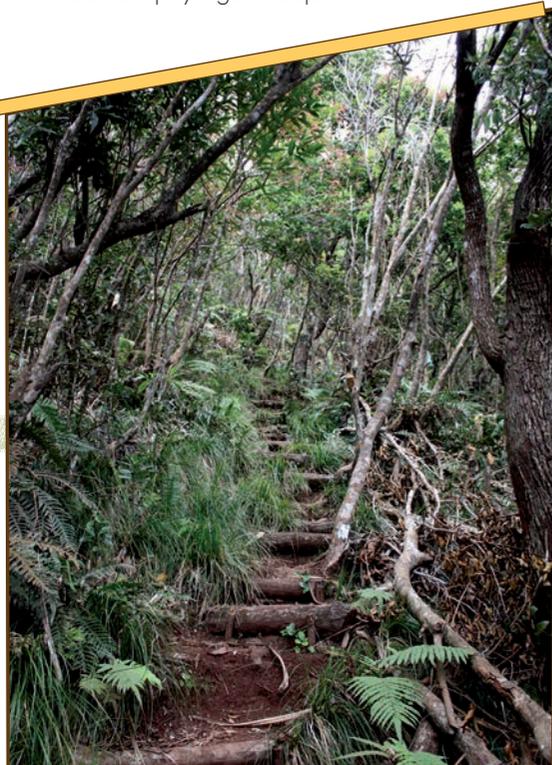
Avec le Conseil général de La Réunion, découvrons les Espaces Naturels Sensibles

Point de vue extraordinaire sur le littoral

Situé dans les hauts de la commune de Saint-Pierre, à 500 mètres d'altitude, le piton Mont-Vert offre une vue magnifique sur la côte sud-ouest de l'île et l'océan.

Ce cratère volcanique, d'une superficie totale de 56 hectares, a pris la forme d'un croissant de lune. Il est beaucoup plus récent que le piton de la Fournaise, qui est actif depuis plus d'un million d'années.

L'aspect boisé du cône, isolé dans un paysage de canne et d'urbanisation diffuse, constitue un élément paysager marquant.



Un croissant de nature en sursis...



Cecladaceae monophylla

Les boisements du Piton Mont-Vert constituent une zone d'intérêt écologique remarquable, puisqu'ils sont caractérisés par la présence d'une forêt semi-sèche*. Ce milieu primaire est le plus menacé de La Réunion.

Il ne persiste, en effet, plus qu'à l'état de reliques dans les endroits les plus inaccessibles de l'île (remparts, ravines, pitons..).

Au total, 127 espèces ont été inventoriées, dont 21 sont exotiques. Parmi les plantes indigènes, plus de la moitié est endémique** des Mascareignes.

La végétation indigène*** est particulièrement bien conservée sur la crête du piton : des espèces adaptées à la sécheresse y sont présentes en quantités plus ou moins importantes, telles le Bois dur, le Bois de Judas, le Bois de nèfle à petites feuilles ou le Bois de prune.

* Forêt primaire composée d'espèces rares fortement menacées, présente sur l'Ouest de l'île entre 200 et 750 m d'altitude. Patrimoine naturel unique au monde, relique de moins de 1% de la surface originelle.

** Une espèce endémique d'un lieu n'est présente que dans ce lieu et nulle part ailleurs au monde.

*** À La Réunion, une espèce dite « indigène » était présente avant l'arrivée de l'homme sur l'île, il y a environ 300 ans.

Le braconnage, une pratique à courte vue...

Avant les années 1960-1970, la pauvreté ou la médecine traditionnelle poussaient les gens à exploiter les ressources de la forêt. Aujourd'hui, même si le besoin n'existe plus, la pratique continue. Pourtant, le prélèvement de végétaux devenus rares constitue un acte illégal et grave. Cette démarche, en accélérant la disparition d'un patrimoine commun à l'ensemble des habitants, s'apparente à un véritable pillage et dénie le droit aux générations futures de profiter d'une île à la beauté intacte.

Refuser le braconnage, c'est transmettre un héritage de qualité à nos enfants...



Fleur de Bois dur



Bois de Judas